



PROCES-VERBAL RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 9 JUILLET 2026 – 20h30

L'an deux mille vingt-six, le neuf du mois de juillet à vingt heures et trente minutes, en application des articles L2121-7 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (C. G. C. T.), s'est réuni en session ordinaire, le Conseil Municipal de la commune de DUERNE, en ses lieux habituels.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/07/2026

Quorum : 8

Présents : M. Benoit VERNAISON ; Mme Solange AURAND ; M. Emilien BLANC ; M. Anthony CUNHA ; Mme Marjorie CELLIER-LAMBERT ; Mme Marie-Thérèse FAYOLLE ; Alain GREGOIRE ; M. Quentin REYNARD ; Mme Clémence KAMATCHY ; M. Anthony RIVOLLIER ; M. Anthony SOUBEYRAN ; Mme Estelle RAMBAUD

Secrétaire de séance : M. Alain GREGOIRE

Absents excusés : M. Laurent GIAUFFET ; Mme Carole HERSENT

ORDRE DU JOUR :

- ☐ Approbation du Procès-Verbal de la séance du 4 juin 2026
- ☐ Mise en place de la commission local d'évaluation des charges transférées à la CCMDL – désignation d'un représentant
- ☐ Fond de concours pour la mise à disposition des arceaux vélos par la CCMDL
- ☐ Dispositif paragrêle
- ☐ Présentation du nouveau chef de la caserne de pompiers de St Martin en Haut
- ☐ Eclairage public – Démarche performancielle
- ☐ Futur du Centre d'Accueil
- ☐ Choix du coordinateur pour le recensement
- ☐ Fin des travaux du City-stade et début de l'impasse du stade

→ COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

- ☐ Commission culture
- ☐ Commission jeunesse et sport
 - Retour sur le CA de l'OGEC
 - Réfection de la pelouse du stade
- ☐ Commission bâtiment
- ☐ Commission Aménagement urbain / fleurissement
 - Choix du mobilier urbain
- ☐ Commission sociale
- ☐ Commission voirie
 - Rétrocession de la voirie du lotissement « Les maisons du Lavoir »
- ☐ Commission Urbanisme

→ DIVERS

- ☐ Questions diverses

☐ **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 JUIN 2026**

Monsieur le Maire fait la lecture du procès-verbal du 4 juin 2026.
Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

☐ **PRESENTATION DU NOUVAU CHEF DE LA CASERNE DE SAINT MARTIN EN HAUT**

M. Raphaël GOUTAGNY, nouveau chef de la caserne de St Martin en Haut est venu se présenter aux membres du conseil municipal. Il a présenté les missions du SDMIS et le rôle de la mairie et du

correspondant incendie. Il a précisé que les habitants de Duerne ont la possibilité de faire parti des pompiers volontaires car la distance le permet. Il souhaite également que la caserne soit représenter lors des différentes cérémonies officielles.

☐ **MISE EN PLACE DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES A LA CCMDL – DESIGNATION DES REPRESENTANTS**

La commune doit désigner un représentant pour faire parti de la commission locale des charges transférées à la CCMDL.

Les personnes désignées sont :

Titulaire : Benoît VERNAISON

Suppléant : Anthony RIVOLLIER

☐ **FOND DE CONCOURS POUR LA MISE A DISPOSITION DES ARCEAUX VELOS PAR LA CCMDL**

La CCMDL travaille actuellement sur le développement de la pratique cyclable pour les déplacements du quotidien. A ce titre, elle a proposé la mise à disposition d'arceaux adaptés au stationnement de vélos "classiques" et à assistance électrique.

Dans ce cadre, la CCMDL a financé l'achat d'arceaux qu'elle a ensuite mis à disposition des communes par le biais d'une convention de mise à disposition en 2024 (dans la limite de 10 arceaux par commune). Sur Duerne, ils sont installés au stade et en dessous de la mairie.

La CCMDL a bénéficié d'une subvention AVELO2 pour l'achat desdits arceaux. Il est proposé aussi que les communes puissent, par le biais d'un fond de concours, participer au financement de ces arceaux. Aussi, au titre de l'article L5214-169V du CGCT, il est proposé une prise en charge communale à hauteur de 45% du montant de la base de subvention (prix unitaire TTC diminué du FCTVA de 16,404 %).

La commune de Duerne a installé 10 arceaux platines. Le montant du fonds de concours s'élève donc à 442,40 €.

☐ **DISPOSITIF PARAGRELE**

Le dispositif paragrêle est financé en partie par la CCMDL et en partie par la commune selon la répartition suivante :

- 0,43 € par habitant pris en charge par la CCMDL, soit 13 244,43 €
- 0,37 € par habitant pris en charge par les communes, soit 11 396.37€

Pour la commune de Duerne, pour 2026, le montant s'élève à 311,17€ pour 841 habitants.

☐ **ECLAIRAGE PUBLIC – DEMARCHE PERFORMANCIELLE**

La commune va changer l'ensemble des éclairages de la commune avec des LEDs, le pilotage de ces éclairages se fera plus facilement à distance et poteau par poteau. Les duernois qui souhaitent récupérer des lampadaires peuvent se signaler en mairie avant fin août. Faire passer un mot sur l'écho des courtines et panneau pocket.

☐ **FUTUR DU CENTRE D'ACCUEIL**

A compter de janvier, le centre d'accueil ne sera plus géré par le TAD mais par des gérants. IL faudra faire une convention de mise à disposition pour une durée de 1 an après le lancement d'un appel de candidature. La commune fixera un loyer fixe mensuelle pour cette 1^{ère} année et en fonction de la rentabilité, le contrat sera renouvelé pour plusieurs années. Pour le moment, le conseil souhaite partir sur un loyer de 500€ par mois.

☐ **CHOIX DU COORDONNATEUR POUR LE RECENSEMENT**

Le recensement de la population aura lieu en janvier 2027. La commune doit dès à présent nommer un coordinateur recensement. Cette personne gèrera les agents recenseur et les remontées des résultats. La commune désigne Martine BESSON.

La commune lancera un recrutement de 2 agents recenseurs dès septembre.

☐ **FIN DES TRAVAUX DU CITY-STADE ET DEBUT DE L'IMPASSE DU STADE**

Les travaux du city-stade sont presque terminés. Il manque le marquage au sol qui sera fait lorsqu'il fera moins chaud. Il y a un souci sur les fixations de la pyramide. L'entreprise va repasser.

□ COMPTE-RENDU DES DIFFERENTES COMMISSIONS

- Commission culture : pas de retour de sacré musique suite aux conditions posées par la commune
- Commission jeunesse et sport :
 - CA de l'OGEC :
 - Il faudra faire des devis pour des dispositifs pour limiter la chaleur pour les prochains étés.
 - L'entrée de l'école se fera du côté de la salle associative pour limiter le stationnement dangereux des parents.
 - Trouver une solution pour sécuriser l'accès entre la salle des fêtes et l'entrée de l'école. Voir pour déjà provisoirement mettre des barrières pour sensibiliser les parents
 - Stade :
 - Est-ce que la commune investit ou pas pour refaire la pelouse ?
 - Le club de rugby n'a pas d'exigence pour refaire le stade.
 - Le conseil décide de ne pas refaire le stade de suite. Il se reprononcera l'année prochaine après les 10 ans du club pour voir si oui ou non il est nécessaire de refaire la pelouse.
- Commission bâtiment :
 - Eglise : l'ASED souhaite rénover l'harmonium. La commune n'a pas les finances pour cela. L'association va voir avec ses propres finances
 - Garage VENET : le raccordement des nouveaux compteurs électriques se fera début septembre. Il convient de signer la convention avec ENEDIS pour passer sur le domaine public. La convention est validée à l'unanimité
- Commission aménagement urbain / fleurissement :
 - Aménagement urbain : pour des bancs, des tables de pique-niques, des poubelles de tri et une table ronde pour le kiosque. Devis à 8 025, 46 TTC pour la totalité. OK pour valider ce devis.
 - Aménagement des abords du city-stade, arbres, plantations, à réfléchir prochainement
 - Une demande a été faite pour rénover le kiosque
- Commission sociale :
 - Mise en veille canicule : tous les soirs à 16h, il faut faire un récap à la Préfecture des actions mises en place par la commune pour protéger les personnes vulnérables. Marie-Thérèse aimerait qu'il y ait des personnes qui se chargent d'appeler les personnes âgées et seules
 - 13 juillet : rendez-vous à 14h pour les préparatifs. Pour le feu d'artifice, voir pour trouver des citernes à eau
- Commission voirie :
 - Impasse du stade : le béton désactivé sera fait autour du 20 juillet
 - Le PATA sera fait autour du 20 juillet
 - Problème d'eau au lotissement « Les maisons du lavoirs ». Il faut déboucher les tuyaux et curer le bassin de rétention. Il faut valider la rétrocession de la voirie et des réseaux à la commune.
 - Devis reçu pour l'aménagement de l'arrêt de bus. Il manque des infos. Alain GREGOIRE attend le devis définitif.
 - Place de l'église : manque les potelets sur la place « handicapé » qui doivent être posés par l'entreprise TP RIVOLLIER
 - Le nouveau budget de la voirie CCMDL a été transmis. Le budget total s'élève à 89 511,36€. Il est calculé en fonction de la longueur de la voirie et la population. Ce qui n'est pas équitable. Les membres de la commission aimeraient revoir ce calcul.
 - Alain GREGOIRE et Lionel ont fait l'état de toutes les plaques bruyantes. La plaque Orange a été sécurisée pour que les véhicules ne passent plus dessus en attendant la réparation. Une plaque d'assainissement sera réparée. En attente de devis. Le reste sera fait par les agents techniques

- Traçage au sol : la commune a reçu un 1^{er} devis de 19 851€TTC pour refaire l'intégralité des traçages au sol sur la commune. Il faudra réfléchir à ce qui est prioritaire.
 - La CCMDL alerte la commune pour que tous les passages piétons soient mis aux normes avant le 1^{er} janvier 2027. En effet, il y a des règles de visibilité obligatoires autour d'un passage piétons
- Commission urbanisme
- Alain GREGOIRE fait le point des DP et PC sur la commune.
 - Emilien BLANC demande si la commune pourrait prévoir de faire un lotissement public. Le Maire précise qu'il n'y a pas de terrain ouvert à la construction. Il y aura prochainement un lotissement privé qui devrait se faire.

☐ **QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la délibération s'opposant au transfert du pouvoir de police au président de la CCMDL n'a pas lieu d'être car il s'agit d'une compétence du Maire et non du conseil municipal. Il convient donc de la retirer. Le conseil autorise le retrait de cette délibération. Monsieur le Maire prendra un arrêté pour s'opposer à ce transfert de compétence.
- Commission mobilité : publier les actions de la CCMDL
- Commission signalétique : en attente des devis
- **La prochaine réunion du conseil municipal aura le jeudi 10 septembre à 20h pour la visite des bâtiments communaux**

Fin de séance à 23h00

Le Secrétaire de séance
Alain GREGOIRE

Le Maire,
Benoît VERNAISON

Affiché en Mairie le 12 septembre 2026